

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2018-46

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le lundi 2 juillet à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 25 juin deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barrière, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeau, Eric Dombay, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents : Lillane Baudet, Stéphane Mallvert

Pouvoirs : Daniel Desbordes à Bruno Grancoing, Nathalie Marchadier à Joël Vilard

Secrétaire de séance : Cécile Guillaudeau

Objet

Acquisitions foncières.

Autorisation donnée à monsieur le Président de signer l'acte d'achat d'une parcelle sise Zone d'Activités Economiques « Les Garennes ».

Monsieur le Président expose qu'à l'occasion du vote du Budget Primitif Principal de l'exercice 2018, des crédits budgétaires ont été inscrits à hauteur de 45 000,00 € en vue d'une acquisition foncière destinée à l'agrandissement de la Zone d'Activités Economiques « Les Garennes ».

A l'issue des discussions entre le vendeur et la Communauté de Communes Ouest Limousin, un accord a été trouvé pour un prix de vente de 0,737 € du m².

A ce jour, il convient de finaliser ce dossier.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** à 0,737 € du m² le prix de vente de la parcelle d'une surface de 4,2 hectares environ à acquérir auprès des conjoints Poisvert, lieu-dit « la Rousse » à 87150 Oradour-sur-Vayres,
- **DESIGNE** la SCP Christian Courvaud et Isabelle Lorlot-Cheyron, notaires associés à 87600 Vayres, afin de rédiger l'acte d'achat et tous documents afférents,
- **DIT** que les frais de notaire seront intégralement à la charge de la Communauté de Communes Ouest Limousin,
- **DIT** que les frais de géomètre seront répartis entre acquéreur et vendeur à raison de 1/3 pour l'acquéreur (soit une somme de 456,00 € TTC) et 2/3 pour le vendeur (soit une somme de 912,00 € TTC),
- AUTORISE** monsieur le Président à signer l'acte d'achat à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 6 JUL. 2018



Le Président,

Christophe GEROUARD

